

# LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLEE DU RHONE ET DE LA LOIRE  
REPUBLICAIN INDEPENDANT

5 Cent. le Numéro

DES BAINES LE TEMPS EST PASSE

Samedi 24 Novembre 1894

ABONNEMENTS : 3 Mois 5 fr. 50  
LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE, ...  
AUTRES DEPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE. ...  
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.  
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNEE - N° 121  
SAMEDI 24 Novembre 1894 - Sainte Flora  
— DEMAIN SAINTE CATHERINE —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 3  
REDACTION, de 8 heures à minuit.  
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RECLAMES, la ligne. 1.50  
Prix divers pour les annonces artistiques et de luxe.

## MADAGASCAR DEVANT LA CHAMBRE

### BULLETIN DU JOUR

A la Chambre, continuation de la discussion des crédits de Madagascar.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a apporté à la tribune des déclarations très applaudies en faveur de la nécessité de l'expédition.

La discussion continuera demain.

L'émotion causée par la condamnation du capitaine Romani va croissant. A Nice, par crainte de représailles contre les Italiens, la garnison a dû être consignée.

L'affaire de chantage donne lieu aux commentaires les plus animés. On parle de nouveaux personnages compromis.

M. Portalis reste introuvable.

Un émissaire, porteur de propositions de paix de la Chine, est parti pour Tokio.

En attendant, la lutte continue autour de Port-Arthur. Plusieurs attaques des Japonais contre cette ville ont été repoussées.

Lire à la 3<sup>e</sup> page nos dépêches de la dernière heure.

### Lettre Parisienne

Paris, 22 novembre.

LE VOTE D'AVANT-HIER. — EN ARMÉNIE

Voilà que les radicaux se mettent à commenter le vote d'avant-hier, pour en tirer la conséquence qu'il a été un vote de concentration républicaine! C'est un peu fort! On le retourne, on l'analyse, on le distille, pour en arriver à y trouver ce qui n'y est pas.

Le vote est clair comme de l'eau de roche. Deux ordres du jour étaient en présence : l'un de M. Bourgeois, qui met son espoir dans l'union républicaine pour obtenir les réformes démocratiques; l'autre de M. Bouge, qui donne sa confiance au ministre pour ces mêmes réformes. C'est celui-ci qui a été adopté; il ne peut pas y avoir deux manières de l'interpréter.

La Chambre a donné sa confiance au gouvernement et non à la concentration. C'est-à-dire qu'elle a voulu faire faire les réformes par la majorité qui appuie le ministre, non par une autre majorité qui serait recrutée sur les bancs des radicaux.

On ne peut même pas dire que le cabinet s'appuie sur la droite, car en définitive les votes de la droite, le ministre aurait encore plus de cent voix de majorité.

C'est donc bien une confiance dans les personnes qui forment le cabinet qu'on a voulu exprimer, non seulement, une aspiration générale vers des réformes dont le mérite et l'importance dépendront surtout des personnes qui les inspireront. Que le ministre soit de son temps pour réformer ce qui est nécessaire, il n'y a pas à en douter, mais on est et on veut être sûr que réforme ne signifiera pas bouleversement et casse-pied.

Dans le monde diplomatique, on suit avec un vif intérêt les phases de l'évolution anglaise vers la Russie. La conviction est faite que les sympathies du czar, comme ses habitudes, sont tout à fait anglaises. C'est là peut-être le vrai motif de la conversion faite par lord Rosebery.

Il a trouvé pour cette orientation nouvelle un allié précieux dans le prince de Galles.

La princesse Alice de Hesse, la future czarine, est la plus aimée des petites-filles de la reine Victoria.

Allemande par sa famille, elle est entièrement anglaise par ses idées et son éducation. On peut dire que c'est une colonie anglaise qui se fonde au Palais d'Hiver. Cela ne signifie certes pas que le parlementarisme soit près de s'implanter à Pétersbourg. Mais on croit à des allures de gouvernement plus libérales et plus larges.

Quelle influence cette orientation libérale intérieure aura-t-elle sur la politique extérieure? C'est difficile à dire; mais certes, elle en aura une dans le sens pacifique. Le danger de la lutte entre la balance et l'éléphant est entièrement écarté; il dépendra maintenant des circonstances que la marche des deux pays soit plus ou moins parallèle.

Il y a pour le moment à remarquer que le changement de front de la politique anglaise coïncide avec les événements d'Arménie. Cette région mystérieuse et patriarcale végète en trois tronçons, arméniens dans le nord, perses dans le sud, turques dans le centre. Les trois parties sont séparées par la Russie, la Perse et la Turquie, et c'est dans le domaine de ces pays que les événements se seraient à vouloir transformer ensuite en simples émeutes.

C'est par voie anglaise que sont arrivées les plaintes sur les autorités arméniennes, comme c'est par voie anglaise qu'étaient venues, autrefois, les renseignements sur les autorités bulgares. N'y aurait-il pas là une invite à la Russie, d'aller délivrer, en Arménie, les chrétiens opprimés par les Turcs? Il est possible qu'il n'y ait là qu'une simple coïncidence; toutefois, cette coïncidence est à remarquer. Le nouveau Czar marcherait à la délivrance de l'Arménie, d'accord avec l'Angleterre! Qui l'aurait seulement supposé il y a trois mois?

Mais M. Flourens veille; il n'a pas voulu manquer l'occasion de faire la mouche du coche; il est parti à Saint-Petersbourg évidemment pour expliquer à Nicolas II ce qu'il doit faire.

Pendant ce temps, lord Rosebery reçoit les écrivains électoraux dans son pays même, en Ecosse, où le candidat unioniste est élu avec 300 voix de majorité contre le libéral. Je vous ai dit que le ministre anglais n'était pas solide. Mais pour la politique extérieure, cela n'a pas d'importance.

UN PARISIEN.

### L'Expédition de Madagascar

Paris, 23 novembre.

LETTRE DE M. LE MYRE DE VILERS

L'Irraoudy, dont nous avions annoncé l'arrivée à Marseille, a apporté, à l'adresse du gouvernement, une volumineuse correspondance de M. Le Myre de Vilers, insistant d'une façon catégorique sur la nécessité absolue de pourvoir surtout et avant tout aux facilités d'une marche sur Tananarive.

M. Le Myre de Vilers s'appesantit sur cette considération qu'il sera bon d'envoyer un état-major bien au courant du pays, et des troupes en nombre suffisant; mais qu'il faut, par-dessus tout, ne rien laisser au hasard dans l'organisation des ravitaillements et du transport de la colonne de la côte à la capitale.

L'ATTITUDE DES COLONS

Voici de nouveaux renseignements recueillis à bord de l'Irraoudy sur la situation de nos colons au moment où vont s'engager les hostilités.

Is sont tous fort surexcités et impatientés de voir donner une solution aux difficultés de l'heure présente.

A Tamatave, ils ont formé, comme nous l'avions déjà annoncé, une milice pour se défendre à l'occasion et on demande au gouvernement de leur fournir des armes.

LA FLOTTILLE FLUVIALE

Le ministre de la marine compte envoyer à Majunga et à Tamatave un certain nombre d'officiers de vaisseau.

Ces officiers exerceront les fonctions de commandants de marine, et de directeurs des mouvements du port.

Les commandants de marine seront chargés d'approvisionner les bâtiments de la flottille fluviale en personnel, matériel, vivres et charbon.

Tous les transports fluviaux seront organisés, sous la direction de l'état-major du général Duchesne.

C'est le ministre de la guerre qui a déterminé le nombre des canonniers et des bateaux en aluminium qui devront être construits pour l'expédition de Madagascar.

L'ESPRIT ANGLAIS

On sait avec quelle prédilection la presse anglaise donne à la presse française des leçons de convenance et lui reproche de porter un esprit d'hostilité dans ses jugements sur les affaires britanniques. Un exemple montrera avec quelle exactitude nos confrères d'Outre-Manche pratiquent leurs propres enseignements.

Le Punch public, à la place d'honneur, une grande caricature où un loup, revêtu de l'uniforme français et doté d'un aspect féroce, se prépare à se jeter sur un innocent petit agneau qui gambade dans un pré et porte un petit mantelet brodé au nom de Madagascar. Le loup, aussi lâche qu'il est cruel, dit tout bas : « Aha ! les chiens de berger dorment, je m'en vais vous manger, mon petit chéri ! » Le chien de berger, c'est évidemment l'Angleterre. On voit la grâce et l'amabilité de cet apologue.

Qui dirait nos confrères d'Outre-Manche si un Punch français se permettait de pareilles incartades à propos de l'agneau du Matabéland ou de celui de l'Ouganda?

### L'AFFAIRE DE LA PANCLASTITE

Paris, 23 novembre.

Le Conseil d'Etat vient de rendre son arrêt dans l'affaire de la Panclastite.

On se souvient que cette Société, se fondant sur ses conventions avec M. Turpin et la cession de brevets que lui consacrait l'inventeur, demandait à l'Etat l'attribution à son profit d'une somme de 251,000 fr. qui, suivant elle, avait été indûment payée à M. Turpin, et, en outre, l'allocation de dommages et intérêts, à fixer par état, en raison de l'emploi fait par le ministre des découvertes de ce dernier. A l'appui de ses prétentions, la Société alléguait que la cession faite au ministre par M. Turpin de ces brevets, d'invention serait nulle.

Le Conseil d'Etat a estimé qu'il ne lui appartenait pas de connaître des contestations relatives à la validité ou à la propriété des brevets d'invention, ni des difficultés soulevées à l'occasion de cette cession. D'ailleurs, le résultat de l'arrêt que la décision par laquelle le ministre a refusé toute indemnité à la Société ne fait pas obstacle à ce que celle-ci fasse valoir, devant l'autorité judiciaire, les droits qu'elle prétend avoir.

### LES SUITES D'UNE ÉMEUTE

Il y a juste aujourd'hui cinq mois que la ville de Lyon, bouleversée par l'horrible attentat qui venait de s'y commettre, a été livrée pendant trois nuits au pillage, aux incendies et à tous les excès d'une horde de bandits.

Sous prétexte que l'auteur de l'excès forfait du 24 juin était d'origine italienne, une foule de misérables s'est ruée sur les boutiques portant des noms à désinences italiennes, suisses ou corses et les a mises à sac, sans que la force publique affolée soit parvenue à rien prévenir, à rien empêcher.

Les étrangers terrorisés se sont enfuis de Lyon et bon nombre de nos concitoyens ont été victimes eux-mêmes de ces désordres honteux, comme ce malheureux marchand d'oiseaux, Lyonnais de père en fils depuis des siècles, qui n'en a pas moins vu étrangler ses perroquets et lâcher ses bengalis, sous prétexte que son nom se terminait en i, comme Dupuy ou Denis si l'on veut.

Depuis cinq mois, la réparation due à tous ceux qui ont souffert de ces pillages est restée en suspens. A qui incombe-t-elle, de qui faut-il l'obtenir, qui se chargera de la payer? Toutes ces questions demeurent sans réponse et il semblerait presque qu'en faisant le silence sur les ruines de ces déplorables soirées on se soustrairait à la nécessité de les réparer.

En août dernier, nous avions trouvé dans les journaux italiens et reproduit une information aux termes de laquelle le gouvernement français aurait été disposé à rembourser, sur état, le montant des dommages matériels soufferts par les victimes de ces émeutes et, sur décision des tribunaux compétents, celui des dommages moraux ou latents, manque à gagner, chômage, cessation de commerce, etc.

A la suite de cette publication, divers intéressés sont venus nous demander des renseignements complémentaires que nous n'avons pu leur fournir.

Nous nous sommes adressés à l'ambassadeur d'Italie à Paris, qui a renvoyé notre lettre au consul d'Italie à Lyon, lequel nous a répondu que le gouvernement italien ne comptait pas s'occuper diplomatiquement de cette affaire et que c'était, en conséquence, à la Préfecture du Rhône qu'il fallait probablement s'informer à son sujet.

Voilà les victimes des troubles bien loties!

La chose ne regarde donc que l'honneur et la dignité nationale, que la justice française. C'est au point de vue exclusif du droit français qu'il convient de l'examiner.

Quand la Révolution confia aux municipalités la garde de la tranquillité publique, elle estima que la communauté qui manquerait à ce devoir, devait être rendue responsable des conséquences pécuniaires de sa faute.

Et comme cette faute aurait été lourde, comme la sécurité publique est la première des conditions d'existence d'un pays libre et civilisé, elle jugea qu'il fallait prendre contre elle les mesures les plus sévères.

De cet ordre d'idées naquit la loi du 10 vendémiaire An IV, qui établissait la responsabilité civile de tous les habitants de la commune pour les attentats commis sur son territoire, et prescrivait, qu'en cas de pillage par rassemblements ou attroupements, les dégâts et les vols commis fussent remboursés par eux au double de leur valeur réelle.

Heureusement, cette loi n'avait plus trouvé d'application depuis un demi-siècle, lorsqu'en 1872, il fut question de s'en prévaloir à propos du pillage de l'établissement des Frères de Caluire.

On se rappelle les interminables plaidoiries qui eurent lieu, à cette époque, devant les tribunaux.

Avec l'amollissement des consciences, le relâchement des mœurs et l'introduction des doctrines subversives de la vieille honnêteté individuelle dans le courant des opinions de la politique contemporaine, on jugea excessive la pénalité civile infligée par nos pères aux communes qui auraient laissé troubler chez elles la paix publique. Le résultat de ces préoccupations nouvelles se manifesta dans la loi municipale de 1884. Elle

réduisit la responsabilité des communes au paiement pur et simple des dégâts causés par des attroupements armés ou non armés. Mais elle eut soin d'exempter de cette responsabilité les communes où la municipalité n'aurait pas la disposition de la police locale et de la force armée. Or, parmi ces dernières se trouvent Paris et Lyon avec leur banlieue.

Quelle est donc la situation pour Lyon, où le préfet, agent de l'Etat, dispose de la police au même titre que le préfet de police dans le département de la Seine?

Voyons d'abord ce qui se fait à Paris.

La même question s'y pose en ce moment, à propos des émeutes du quartier Latin.

Les kiosques et la compagnie du Gaz ont éprouvé de leur chef des dégâts évalués à 32,000 francs. La ville de Paris elle-même a éprouvé des dommages sur ses propres propriétés, promenades, grilles, banes, etc.

Qui doit supporter ces pertes? C'est ce que va examiner, d'abord le conseil municipal, puis la Chambre, sur une interpellation que M. Georges Berry, député, se propose d'adresser au ministre de l'intérieur.

Car il paraît que l'Etat, qui tient à Paris et à Lyon lieu et place de la municipalité, puisque c'est lui qui dispose de la police locale, se refuse à accepter les responsabilités qu'il encourt manifestement de ce chef.

D'après l'administration, on se trouverait, lorsqu'il se produit des émeutes à Paris et à Lyon, en présence de cas de force majeure, et personne ne devrait rembourser les vols des dommages subis par eux.

En droit, cette thèse paraît difficilement soutenable. En saine justice, elle est odieuse, et les événements qui ont suivi l'assassinat du président de la République, en démontrent pleinement l'iniquité.

Les mêmes pillages ont eu lieu le même jour à Lyon et à Grenoble.

A Grenoble, les victimes seront dédommées par la ville. Il n'y a pas de discussion possible là-dessus. A Lyon, elles ne pourraient l'être par personne et devraient supporter individuellement les conséquences des attentats abominables contre lesquels la police n'a pas pu les défendre. Que deviendrait donc l'égalité des citoyens devant la loi? Ce serait une conséquence monstrueuse, inadmissible pour l'honneur et le bon renom de notre pays à l'étranger.

D'autant que le gouvernement italien, dont les précédents ne nous ont pas toujours donné toute satisfaction, a mis plus de discrétion et de réserve en cette affaire, en refusant d'y intervenir diplomatiquement.

Voilà trop longtemps déjà que cette question reste en suspens.

Les malheureuses victimes des pillages de juin attendent avec anxiété que justice leur soit faite; chaque jour de retard augmente l'étendue des dommages dont elles souffrent. Il faut espérer que l'interpellation de M. Berry aura pour conséquence de leur faire donner immédiatement satisfaction.

Pour notre honneur et notre dignité on n'a déjà que trop tardé!

Un Lyonnais.

### LETTRE D'ITALIE

Rome, 22 novembre 1894.

Rome, en tant que siège actuel du gouvernement italien, reprend rapidement sa physionomie normale et brillante, perdue pendant la longue période de la morte saison. Le high-life et le corps diplomatique sont rentrés et se trouvent à peu près au complet. La cour va revenir très probablement le 24 pour assister à l'inauguration de la seconde session de la législature, qui aura lieu entre le 26 et le 29 courant.

C'est le roi qui, comme d'habitude, lira personnellement le discours du trône, entouré des princes de la famille royale, tandis que la reine et les princesses royales assisteront à la cérémonie du haut de la tribune de la cour.

Le discours du trône ne souleva pas, à vrai dire une curiosité exceptionnelle au point de vue de la politique extérieure. Il est aisé de prévoir qu'il confirmera la ferme et inébranlable volonté de l'Italie de coopérer au maintien de la paix et d'avoir les rapports les plus cor-

diaux avec toutes les puissances. Il s'y trouvera sans doute, comme tribut à l'Étymologie, une allusion au grand deuil de deux nations amies, la France et la Russie, frappées à si courte distance par la mort de M. Carnot et du czar Alexandre III. Enfin, le discours du trône fera naturellement mention de la belle victoire de Kassala et de l'honneur qui en a jailli sur l'armée italienne.

Mais la partie la plus intéressante du discours royal sera celle où seront traitées les questions de politique intérieure. En effet, le discours ne pourra pas manquer de relever les graves événements dont la Sicile et la province de Massa Carare furent le théâtre l'année dernière, avec l'état de siège et toute la série des mesures spéciales qui en furent la conséquence. Il s'agit ainsi d'annoncer les moyens que le gouvernement compte adopter pour relever les conditions des classes ouvrières des villes et des campagnes, et enfin de signaler les mesures économiques nécessaires pour faire rentrer le pays dans un état normal.

Ces mesures seront de quatre catégories : sur les finances proprement dites, sur les chemins de fer, sur la réforme des Banques d'émission, enfin, sur les réformes administratives. Toutes ces mesures, sont déjà arrêtées d'un commun accord entre les ministres, et celles qui concernent les Banques et les chemins de fer sont dès à présent l'objet de stipulations respectives avec les Banques d'émission et avec les Compagnies des chemins de fer. Quant aux détails, le secret sera gardé d'une manière absolue jusqu'à l'exposé financier que fera le ministre du Trésor, M. le baron Sonnino, le gouvernement voulant que le pays puisse connaître d'une manière complète les mesures organiques qu'il propose pour résoudre pleinement le problème financier et celui des Banques.

Je puis vous confirmer cependant, comme je vous l'ai déjà marqué dans une lettre précédente, que les mesures qui seront présentées proposent de 20 à 25 millions d'impôts nouveaux ou renoués; comme aussi que l'Etat passera aux grandes Compagnies de chemins de fer toutes les nouvelles constructions et réglera avec ces mêmes Compagnies les divers points qui regardent l'exploitation des chemins de fer; enfin que l'Etat, d'accord avec les Banques d'émission, présentera toute une série de mesures pour faciliter et hâter la mobilisation de leurs capitaux et pour assurer le fonctionnement normal des Banques.

La Chambre ne pourra guère tenir qu'une vingtaine de séances avant les vacances de Noël, et plusieurs de ces séances seront absorbées par sa constitution; aussi ne pourra-t-elle fournir grand travail pendant cette première période. Il faudra aussi consacrer les débuts de la session à discuter les interrogations et les interpellations, qui seront très nombreuses, notamment sur la dissolution des Associations socialistes et en général sur toute l'application des dernières lois exceptionnelles de stricte police.

Or, comme le reconnaissent même certains journaux d'opposition, le pays semble approuver complètement la politique intérieure de M. Crispi. En effet, non seulement il n'y a pas eu de réaction sérieuse contre la dissolution des cercles et des associations socialistes, mais la fameuse Ligue de la Liberté que les radicaux et les socialistes se sont efforcés de constituer à titre de protestation contre les mesures du gouvernement, a fini par aboutir à un réel succès. Cela tient sans doute à ce que le pays en a assez avec les agitations politiques stériles et qu'il est avide de tranquillité et d'ordre pour pouvoir travailler et se relever. Aussi, ne veut-il pas entendre parler de menées socialistes et radicales et il approuve les mesures sévères prises par le gouvernement, en souhaitant que M. Crispi suive une politique foncièrement conservatrice.

En outre, le pays serait enchanté au fond de voir s'établir un *modus vivendi* de fait avec le Vatican, afin que, tout en ne préjugant pas les questions capitales, il fût permis aux cléricaux d'aller aux urnes parlementaires et de se constituer en parti politique.

Tel étant, en réalité, l'état des esprits, vous comprendrez facilement que la bataille qui va être livrée au Parlement ne sera pas dangereuse, tant s'en faut, pour le gouvernement. Les discussions traîneront peut-être en longueur, selon la mauvaise habitude de notre Parlement, mais l'issue n'en est pas douteuse : M. Crispi remportera une grande victoire et ralliera une écrasante majorité.

En somme, la position du cabinet devant la Chambre est très forte et il ne rencontrera pas de difficultés exceptionnelles pour faire approuver tout son programme économique et financier.

On avait parlé un moment, il est vrai, d'une coalition de tous les groupes d'opposition; mais cette nouvelle a été démentie. Si, en effet, une coalition est possible et presque sûre en certains cas, elle devient, pour beaucoup d'autres, absolument impossible. Au reste, même la coalition dont on a parlé serait loin encore de menacer sérieusement la vie du ministère.

MM. Zanardelli et Cavallotti sont certainement contraires à toute la politique du cabinet, surtout à la politique intérieure. M. di Rudini est certainement en désaccord avec le ministre sur plusieurs points de la politique économique, et actuellement, il travaille à organiser, en Sicile, une opposition des propriétaires contre les mesures que M. Crispi proposera au Parlement pour améliorer les conditions des paysans, par la réforme du régime des grandes propriétés. Mais ces trois hommes politiques ne peuvent être d'accord sur la manière de juger toute la conduite du gouvernement et encore moins pourraient-ils s'unir pour constituer un cabinet.

Quant à M. Giolitti, tant qu'on n'aura pas terminé le procès, où il va être impliqué, pour la soustraction des documents lors des perquisitions opérées à la Banque Romaine, il n'aura pas les mains libres et devra observer la réserve.

Ajoutez enfin à tout cela, que les partis n'existent absolument plus et que les députés craignent par dessus tout les élections générales, pour lesquelles M. Crispi aurait, au moment voulu, carte blanche, et vous concluez aisément qu'à moins d'événements exceptionnels et impossibles à prévoir, la position du cabinet est sûre et solide pour longtemps.

ITALIENS.

### Service télégraphique

#### Autour du Parlement

Paris, 23 novembre.

L'ESPIONNAGE DANS LES ALPES

Sur l'initiative de MM. François Deland, député des Basses-Alpes et Raiberti, député des Alpes-Maritimes, une démarche va être faite auprès du ministre de la guerre, pour le prier de redoubler de surveillance au point de vue de l'espionnage sur la frontière des Alpes.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

On sait que la discussion du rapport de M. Bardoux sur la suppression des octrois avait été ajournée sur la demande du ministre des finances.

M. Poincaré, de nouveau, sollicité par la commission sénatoriale, est revenu sur ses intentions primitives, et a choisi, d'accord avec la commission, la date du 7 décembre pour ouvrir devant le Sénat la discussion en question.

### CHAMBRE

La séance est ouverte à 2 heures. M. Clauzel de Coussergues préside.

PROPOSITIONS DIVERSES

La Chambre adopte plusieurs projets autorisant quelques départements à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale. Le département de l'Ardeenne est autorisé à emprunter 75,000 francs et les Alpes 138,000.

Une proposition de M. Vergès, relative au contrat de louage et aux rapports des agents des chemins de fer avec les compagnies, est prise en considération.

La Chambre discute ensuite le projet abrogeant la loi du 4 août 1887, qui substitue le nécessaire individuel aux utensiles collectifs de campement, pour l'infanterie et les autres troupes à pied.

Après l'intervention de MM. de Montfort, rapporteur, Bertrand et du général Mercier, le projet est adopté par 433 voix contre 53.

La Chambre adopte enfin un projet portant régularisation de l'administration pour l'ouverture de crédits, pour reprendre la discussion sur les crédits pour Madagascar.

### Les Crédits de Madagascar

M. André Lebon estime que ce serait une faute d'abandonner Madagascar; il votera les crédits demandés, quoiqu'il ne soit pas un fanatique des expéditions coloniales.

Lorsque la France s'est lancée dans la politique coloniale, elle a jeté les yeux sur la Tunisie, l'Indo-Chine, l'Égypte et Madagascar. Nous sommes allés en Tunisie et en Indo-Chine, mais il ne faut pas que nous ayons à nous reprocher plus tard de n'être pas allés à Madagascar, comme nous regrettons de n'être pas allés en Égypte. (Très bien)

On dit que la Grande-Bretagne voudrait une compensation, si nous allions à Madagascar. Les uns disent qu'un député français ait pu prévoir l'ombre même d'une pareille préférence. (Applaudissements)

Par le traité qui a reconnu à l'Angleterre le protectorat de Zanzibar, nous lui avons payé le droit de nous installer à Madagascar. L'Angleterre n'a donc plus aucune observation à nous présenter. (Très bien)

La conduite que nous avons tenue, depuis le 22 janvier, est conforme au texte même de l'ordre du jour voté à l'unanimité par la Chambre.

Aujourd'hui que le gouvernement a usé toutes les ressources diplomatiques, il faut agir. Si nous nous arrêtons, nous donnerons le spectacle lamentable d'une reculerie après nous être engagés à soutenir le gouvernement quand il traitait avec Madagascar nos droits. (Très bien)

M. Faberot — L'interpellation du 22 janvier a été déposée par M. Brunet, à l'instigation du gouvernement.

M. Brunet. — Je n'obéis qu'à ma conscience. (Bruit)

M. Labon continue : Une pareille attitude serait inadmissible. Personne ne soutiendra, qu'ayant trois millions de soldats, on puisse en déduire qu'on peut se vanter d'être invincible à la France. Nous ne pouvons nous laisser constamment bafoué par les Hovas. (Très bien.)

Quant à moi, je voterai les crédits. Un fonctionnaire honoraire dit que nous sommes comme des chiens qui savent aboyer, mais qui ne savent jamais mordre. (Applaudissements.) Et bien ! il est à souhaiter que nous n'ayons jamais, jamais, mais que nous sachions mordre toutes les fois que cela sera nécessaire. (Applaudissements prolongés.)

INTERVENTION DE M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU

M. de Douville-Maillefeu proteste contre l'attribution de la tribune que les Français étaient incapables d'un effort à l'extérieur.

Il votera les crédits, car c'est la première fois que le gouvernement agit franchement, et surveille les capitaux votés (Sourires), car il ne veut pas donner carte blanche au gouvernement.

M. le président du Conseil fait observer qu'il ne le demande pas.

M. de Douville-Maillefeu. — La guerre de 1870 n'est pas finie. Elle a ruiné les Français.

Mais la France s'est relevée ; il faut développer son mouvement d'extension.

On nous dit toujours de regarder du côté de l'extrême-Orient. Eh bien, pour être forts, il faut nous installer à Madagascar.

Si nous nous habitons, M. de Douville-Maillefeu sort de la question ; il parle de son voyage autour du monde ; il se plaint qu'on envoie des forces à la Nouvelle-Calédonie ; il ne voudrait pas qu'on en expédie à Madagascar. La Chambre s'amuse. Il revient aux crédits qu'il votera, puis il parle de Frédéric II, de Voltaire.

Sans se laisser démonter par le rire de ses collègues, l'orateur les engage à aller à Madagascar, surtout ceux qui n'ont jamais vu la mer. (Rires.)

Il est temps que la France fasse respecter ses droits ; elle ne menace personne, mais elle n'a peur non plus des menaces de personne. (Très bien ! Très bien !)

On nous a jeté à la tête récemment la bataille d'Azincourt ; nous avons été battus ; pourquoi ? parce que nous étions divisés. Ah ! cet infâme Jean-Sans-Peur ! (Rires.)

À moment que tous les Français sont unis, ils sont invincibles. Mais si tous les Français, les vrais, approuvent le gouvernement, il faut, M. le président du Conseil, faire, pendant la durée de l'expédition, trêve politique à l'intérieur. En cas de mobilisation, au premier coup de sifflet, tout le monde doit être à son poste. (Rires.)

En terminant, M. de Douville-Maillefeu demande la réduction du service militaire à deux ans afin de faire des économies.

Il a fini. M. Hanotaux le remercie à la tribune ; la Chambre redevient sérieuse.

DECLARATION DE M. HANOTAUX

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, sur la demande de mes contradicteurs, je vais expliquer de nouveau sur la question de Madagascar avec netteté et sincérité. Avant de prendre mon parti, je réfléchis ; mais, quand je l'ai pris, je m'y tiens fermement. (Très bien ! très bien !)

On m'a demandé de mettre les points sur les i, je vais le faire.

On s'est étonné de voir entreprendre une expédition pour un pays dont le commerce ne représente que dix millions par an ; on oublie que ce chiffre ne représente qu'une part de commerce général.

M. Leydet interromp M. Hanotaux.

M. Hanotaux. — Il représente le commerce officiellement contrôlé dans quelques ports. La population de Madagascar peut être évaluée à quatre ou cinq millions d'habitants environ. Il y a là une activité qui n'est nullement factice.

Cette population a le sentiment du commerce, des transactions, des affaires. (Exclamations à l'extrême-gauche.)

Au tour de ces marchés se tiennent un très grand nombre de marchés à jours fixes, toutes les semaines, et on a là tous les éléments d'une bonne et solide colonisation.

Plusieurs de nos compatriotes ont fondé à Madagascar d'importants établissements industriels employant des milliers d'ouvriers.

Suberbieville est très considérable ; on y a également créé des exploitations agricoles les unes les autres de sérieux bénéfices. On y a planté du café, du vanille, du cacao ; le commerce du caoutchouc s'est développé à Fort-Dauphin dans de telles proportions, malgré les résistances du gouvernement hova, qu'on peut espérer en tirer ainsi de gros bénéfices. (Très bien ! Très bien !)

Les appréciations contenues dans mon premier discours ont été réservées au lieu d'être exagérées. (Très bien ! Très bien !)

Mais il ne s'agit pas seulement d'une question de chiffres ; il s'agit de principes plus graves qui doivent déterminer la Chambre à voter les crédits demandés. Depuis dix ans, en toutes circonstances, le gouvernement a pris des résolutions dans le sens du maintien et du développement de la France à Madagascar. (Très bien ! Très bien !)

Je pense que personne dans cette Chambre, à son songe à l'évacuation. Je dis que vous êtes en présence d'un dilemme, si M. le président du conseil veut me permettre cette expression. (Rires et applaudissements ironiques à gauche.)

Ce dilemme est le suivant : Ou la solution proposée par le gouvernement, ou l'occupation d'un certain nombre de points de l'île, le système de M. de Montfort.

M. Brisson, quand il était président du Conseil, déclarait qu'il y avait, au dessus des questions de statistique, des questions de puissance, d'honneur, et qu'il n'était ni pour une politique d'abandon, ni pour une politique d'aventures et de conquêtes, mais pour la politique du maintien du domaine national. C'était sur ce terrain qu'il s'appuyait pour demander des crédits pour Madagascar. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Mais cette politique, que vous applauditsez, n'est pas autre chose que la politique que le Parlement a adoptée en refusant le traité de 1885.

M. Paschal Grousset. — Pas la même ! M. Hanotaux. — C'était le même, puisque c'est ce traité que nous voulons faire respecter. (Applaudissements.)

C'est la formule du protectorat avec toutes ses conséquences, qui domine toute notre politique. (Très bien ! Très bien !)

En instituant un régime français à Madagascar, le Parlement lui-même a sanctionné cette politique, qui est d'ailleurs sanctionnée par tous les résidents étrangers. La politique de colonisation est inscrite depuis quatre ans dans nos budgets. Quand l'ordre du jour de M. Brunet a été voté, ce n'a pas été un acte de surprise, mais bien la confirmation de toutes les résolutions précédentes.

me remplaçant au ministère des affaires étrangères. (Applaudissements au centre gauche.)

A-t-on pensé que ce serait un recul qui diminuerait singulièrement la force du ministre des affaires étrangères dans les conseils de l'Europe, pour résoudre les questions posées ? (Vifs applaudissements au centre gauche.)

La question locale n'a pas été suffisamment traitée. Plusieurs de nos compatriotes ont été massacrés ; il y a des nations qui ne laissent pas tomber un seul cheveu de la tête de leurs nationaux sans les venger. (Très bien ! Très bien !)

Qui vengera le sang de nos compatriotes si nous restons à la côte ?

Une voix. — Et à St-Domingue ?

M. Hanotaux. — Je vous répondrai sur ce point de façon à vous satisfaire, mais St-Domingue n'est pas un dérivatif suffisant à Madagascar. (Applaudissements.)

Un courrier qui vient d'arriver contient une requête adressée par la colonie de Tamatave, signée par nos nationaux qui sont allés-là sur la foi des traités et qui disent : « Nous ne pouvons aller plus loin ».

Finissons-en. Cette protection, on l'a promise aux étrangers aussi. Entend-on se débiter à la responsabilité que la France a prise ? Et si les attentats continuent, croit-on que les autres puissances resteront immobiles ? (Applaudissements ; mouvement.)

Il appartient à d'autres de dire à la Chambre les difficultés du système d'occupation de quelques ports ; ce serait l'expédition toujours.

M. de Montfort a dit : « Nous verrons, nous attendrons, s'il faut faire l'expédition, on ira à Madagascar, nous nous verrons. Ce serait l'expédition dans des conditions infiniment plus mauvaises. Le commerce sur la côte est anéanti. Entre les deux systèmes, il n'y a pas d'hésitation possible. Très bien ! Très bien !

M. de Montfort interromp pour exposer de nouveau son système, que le ministre, à son avis, a mal expliqué.

M. Doumergue applaudit.

M. Alphonse Humbert les conspu.

M. Hanotaux. — La Chambre choisira. Quant au gouvernement, il a choisi il a pris ses résolutions ; il les a fait connaître à la Chambre, il a tout préparé avec sang-froid et apporté des solutions nettes de nature à donner des résultats dans l'avenir.

Il vous demande de voter des crédits, de suivre votre propre politique, et de mettre vos actes à la hauteur de vos manifestations. (Applaudissements.)

SUITE DE LA DISCUSSION

M. Dumas (Ariège). — On ne peut se baser sur le traité de 1885 pour aller à Madagascar, car de l'avis de beaucoup, ce traité a été baclé. Il ne faut pas pousser outre mesure le sentiment d'amour-propre froissé, il faut reconnaître que nous nous engageons dans la pire des aventures coloniales.

M. Dumas demande 65 millions pour aller à Tananarive ; mais après, à chaque instant, on nous demandera d'autres crédits pour divers motifs et on se trouvera de nouveau entraîné dans le courant colonial. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Nous avons beaucoup de colonies ; elles sont peuplées de fonctionnaires et nous n'avons pas même une armée coloniale. Les avantages que nous pourrions retirer sont-ils en rapport avec les millions demandés ? Nous n'avons, dans toute l'île, que 150 à 200 nationaux.

M. Brunet. — A Tananarive, il y en avait 300.

M. Dumas. — Nous ne servirons que les intérêts des commerçants et méthodistes anglais.

M. Alphonse Humbert. — Vous préconisez la politique d'abandon.

M. Dumas demande que Diego-Suarez soit fortifié ; cette solution sauvegarderait tous nos intérêts, car la situation actuelle de l'Europe ne permet pas à la France d'envoyer 25 000 hommes à Madagascar. Il ne votera pas les crédits. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

On demande la clôture.

M. Brunet (de la Réunion), parle contre la clôture, il veut refuser des appréciations apportées à la tribune.

La clôture est repoussée.

M. Brunet. — Je reviens de Madagascar où j'ai entendu les plaintes de nos concitoyens. Plus de 10.000 Français attendent, à Madagascar et dans les îles environnantes, le vote de la Chambre ; on dit que les Français ne peuvent vivre dans cette île : Erreur.

Je pourrais vous citer un grand nombre de nos compatriotes qui habitent la Grande-Terre depuis 20, 30, 40 ans ; on a prétendu qu'on voulait aller à Madagascar pour faire de l'esclavage. C'est encore une erreur.

La France ira à Madagascar pour supprimer la traite, elle y abolira l'esclavage. L'opération militaire ne présente pas les difficultés qu'on suppose, les engagements lointains sont nombreux.

M. Brunet. — Partis de la colonisation, on dix-huitième siècle de Pondichéry, de Suffren, revenons, dit-il, aux vieilles traditions coloniales de la France. Madagascar nous tend les bras.

M. de Mahy applaudit vigoureusement.

Le centre crié : clôture, clôture. L'extrême gauche : à demain. (Tumulte.)

LE RENVOI

M. de Vogüé demande le renvoi à demain pour permettre à toutes les opinions de s'exprimer.

On vote sur le renvoi.

Une première épreuve à main levée est déclarée douteuse.

Il est enfin prononcé par assis et levé. La séance est levée à 6 h. 20.

Séance publique demain à 2 heures.

SÉNAT

Paris, 23 novembre.

La séance est présidée par M. Challemel-Lacour.

L'EXERCICE DE LA PHARMACIE

On reprend la discussion de la loi sur l'exercice de la pharmacie.

Les articles 18 et 19 sont adoptés, après un court débat ; l'article 20 est renvoyé à la commission.

L'article 21 est adopté.

Sur la proposition de M. Morellet, qui présente un amendement, l'article 22 est réservé et renvoyé à la commission.

Les articles 23 et 24 sont adoptés.

L'article 25 est accepté avec une modification de M. Morellet.

Le Sénat adopte ensuite, sans discussion, les articles 26 à 31.

L'article 13 est détaché de la loi, pour en faire une loi spéciale.

Le Sénat décide de passer à une seconde délibération.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance lundi.

L'AFFAIRE DE CHANTAGE

Paris, 23 novembre.

M. Portalis, directeur du XIXe Siècle, n'a pas encore reparu à son domicile de la rue Alphonse de Neuville.

Un de nos rédacteurs qui lui demandait des nouvelles de son mari, M. Portalis a répondu : « Je ne sais pas ce qu'est

devenu M. Portalis ; il me laisse sans nouvelles. Je n'ai pu lui faire part de la convocation du juge d'instruction, ignorant absolument où il se trouve en ce moment.

On téléphone de Bruxelles au Journal :

Le directeur du XIXe Siècle n'est descendu, sous son nom du moins, dans aucun des hôtels de la capitale de la Belgique. De plus, la police des étrangers de Bruxelles, qui est généralement avisée par la police de sûreté de Paris du départ des personnes en vue et de gens suspects, déclare n'avoir pas connaissance de l'arrivée à Bruxelles de M. Portalis.

Si donc M. Edouard Portalis est dans cette ville, comme on le croit, c'est sous un nom d'emprunt.

Le XIXe Siècle ne dit rien, ce matin de toute cette désagréable affaire, mais le nom de M. Portalis, qui était inscrit encore hier dans la manchette du XIXe Siècle, a cessé d'y figurer.

Le Figaro croit savoir qu'une modification va être opérée dans le XIXe Siècle. M. de la Motte en deviendrait le rédacteur en chef ; M. Girard conserverait ses fonctions d'administrateur.

Le même journal dit que c'est à la suite des perquisitions faites tant chez Portalis que chez de Clercq, opérations qui ont amené la découverte de documents très édifiants, très concluants surtout, que M. Doffler a cru devoir lancer un mandat d'amener contre eux.

Mais ces deux témoins du journalisme ne seraient pas les seuls impliqués dans cette affaire. Trois ou quatre autres personnes appartenant également au monde de la presse sont convoqués chez le juge, les uns pour aujourd'hui, les autres pour demain.

L'une notamment est particulièrement compromise. Elle se serait mise à la tête de quelques journaux formés en une sorte de syndicat, dénommé syndicat P... pour l'exploitation des cercles et de certains grands établissements financiers qui avaient eu l'idée de vouloir mettre en coupe réglée.

Le Matin dit que M. Bloch a signé une nouvelle plainte contre le directeur d'un autre journal du matin qui menait également une campagne contre les cercles et leur avait demandé le versement d'une amende de 18.000 francs, sous peine de faire porter la question des cercles devant le Parlement par deux députés à sa dévotion.

Dans l'état actuel de l'affaire, et étant données les intentions du Parquet, il faut s'attendre, d'un moment à l'autre, à une explosion de scandales dont quelques journalistes d'une moralité douteuse feront tous les frais.

Le comité général des associations de la presse française, s'est réuni aujourd'hui, pour la lecture du rapport de la commission d'enquête, composée de MM. Mézière, Joly, Edmond Hébert, Scherer, Keßler, sénateurs, Dorger-Cochin, député, ces deux derniers membres adjoints.

Après approbation du rapport, le comité général a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« Le comité général des associations de la presse, »

« Après avoir institué une commission d'enquête, et après avoir constaté qu'aucune preuve d'aucun genre n'avait été apportée devant cette commission par ceux qui accusent plusieurs de leurs confrères de s'être livrés à des opérations de chantage à l'égard de M. M. Allez. »

Après avoir été informé que la justice avait reçu sur cette affaire des dépositions qui ne lui appartenaient pas de communiquer à un simple tribunal d'honneur ;

« A acquis la conviction qu'une action judiciaire pourrait seule faire connaître la vérité. »

Nous apprenons d'autre part que M. Raoul Carnet, secrétaire de la presse parisienne, secrétaire de l'Association des journalistes républicains, vient d'adresser une plainte à M. le procureur général.

L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Il y aura, en 1895, quatre vacances de membres du conseil supérieur de la guerre ou de commandants de corps d'armée :

23 janvier, général de Gallifet ; 18 avril, général de Coles ; 24 octobre, général Bousnéard, 5e corps, à Orléans ; 15 décembre, général Voisin, 14e corps, à Lyon.

Restent classés pour commandants de corps : les généraux de division Varaigne, à Remiremont ; de Saint-Germain, à Commercy ; Prudhomme, à Perpignan ; Zeude, à Rouen.

Mais, ainsi que le ministre de la guerre l'a annoncé, tous les généraux proposés pour un commandement et n'ayant pas pu en être investis avant la fin de l'année, seront discutés et réclassés par la commission supérieure.

Voici, d'après l'Echo de Paris, quels sont les généraux de division proposés pour commandants de corps et qui sont en situation d'être ajoutés ou même intercalés sur la liste ancienne.

Les inspecteurs d'armée pendant leur mission et les commandants de corps ont proposé et maintiennent sagement les généraux Riff, commandant la division d'infanterie de Compiègne ; Jacquemin, commandant la 7e division de cavalerie à Melun ; Zédé, commandant la division d'infanterie de remonte ; de Garnier, à Metz, commandant la division d'infanterie d'Orléans ; de la Roche, commandant la division de Constantine ; Brault et Gallimard, commandant les divisions de Nancy et de Saint-Brieuc.

Même en tenant compte du doublement du 6e corps qu'on dit encore ajourné, cette liste ne sera pas épuisée l'an prochain ; les plumes blanches pourront être seulement données à cinq nouveaux commandants de corps.

L'Affaire Zimmer

Nantes, 23 novembre.

L'enquête relative à l'assassinat en wagon du lieutenant-colonel Zimmer n'a encore rien révélé.

Le parquet de Nantes avait convoqué pour aujourd'hui M. Eissely, marchand tailleur, à Rochefort, qui a voyagé dans le compartiment où s'est commis le crime jusqu'à Rochefort et a vu monter l'assassin à Saintes.

La confrontation s'est faite dans des circonstances très dramatiques : le wagon avait été conduit sur un point de la voie rappelant l'aspect de lieux où l'assassin fut commis.

MM. Zimmer, Eissely et Patient y ont pris place et le wagon a été éclairé.

La confrontation n'a donné aucun résultat décisif. M. Eissely n'a pu constater une ressemblance dans les vêtements, mais sans pouvoir, d'une façon catégorique, dire que Patient était ou n'était pas l'homme avec lequel il avait voyagé.

Le parquet cherche encore à savoir si Patient, pendant sa villégiature à Meymac, arrondissement d'Ussel, n'a pas acheté, à la foire tenue le 3 courant, un rasoir.

L'instrument du crime sort de la maison Crespiasse, de Paris, qui, paraît-il, fournit surtout aux marchands forains ; or, le rasoir dont s'est servi l'assassin était neuf, ne fut jamais repassé et est de qualité inférieure.

L'opinion publique se passionne énormément à Nantes pour cet épouvantable drame : les uns croient à l'innocence de Patient ; mais d'autres, devant quelques contradictions de Patient et de multiples charges, commencent à douter.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 23 novembre.

S'il faut en croire l'Autorité, on paraît croire sérieusement dans les cercles particuliers que plusieurs députés et sénateurs, dont on cite même les noms, vont se trouver compromis dans l'affaire Dreyfus, non qu'aucun d'eux puisse être soupçonné de trahison, mais il semble établi qu'ils ont, les uns et les autres, obtenu du capitaine Dreyfus, qu'il leur fournisse en diverses circonstances les documents nécessaires pour attaquer à la tribune l'administration de la guerre.

LE NOUVEAU CZAR

Saint-Petersbourg, 23 novembre.

Le mariage du czar sera très brève, selon le rite orthodoxe : Elle doit être terminée à deux heures après-midi. Les fêtes de la Nativité du Christ commenceront dès le lundi 26 novembre, au coucher du soleil.

Le prince de Galles restera à Saint-Petersbourg, auprès de son neveu, plusieurs semaines encore. Le roi de Danemark rentrera à Copenhague aussitôt après la cérémonie des noces.

Le roi de Serbie est parti hier soir, par le train express, pour retourner en Serbie.

Son couronnement

On affirme que le couronnement du nouveau souverain aura lieu, à Moscou, au mois de juillet 1895. Toutes les nations seront invitées à cette grande cérémonie.

Le czar, surmené par la fatigue, souffrirait, assure-t-on, de douleurs insomnieuses.

Son programme

Dans le premier conseil des ministres qu'il a présidé, le nouveau czar a fait une déclaration dont voici la substance :

Mon manifeste, dit-il aux conseillers de la Couronne, a fait connaître le programme de ma politique. Avec la protection de Dieu, et m'appuyant sur les Russes, je tâcherai d'être le fidèle continuateur de la politique de mon père, que vous aviez voté que la Russie soit aux Russes et que, dans la politique intérieure, nous n'ayons en vue que le bonheur de nos peuples et le développement pacifique de ses forces matérielles et morales. Je veux être avant tout un empereur orthodoxe et russe et vouloir toutes mes forces au bonheur et à la grandeur de la Russie.

Partant de ce principe, nous suivrons dans la politique extérieure la ligne qui fut inaugurée par mon père. Nous n'abandonnerons jamais dans les affaires qui ne touchent ni aux intérêts russes, ni à l'équilibre européen fondé par mon père. Amis de toutes les puissances qui nous témoignent leur amitié, nous resterons en bons rapports avec les liens cordiaux que nous unissent avec nos amis de la grande République française et les nations qui doivent leur existence à la Russie et qui ne l'ont pas abandonnée malgré certains efforts diplomatiques.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Londres, 23 novembre.

Les propositions de paix

Une dépêche de Tien-Tsin annonce que M. Deiring, sujet allemand, fonctionnaire des douanes est parti pour le Japon, chargé de traiter de la paix.

On ne croit pas que, dans les circonstances actuelles, le Japon soit disposé à écouter des propositions de paix. Il est évident qu'il se prépare à faire une campagne d'hiver.

L'attitude des puissances

L'instrument qui donne une forme diplomatique à l'entente survenue entre Londres et Saint-Petersbourg au sujet de la conduite à tenir par les deux pays dans le conflit sino-japonais, est depuis deux jours à la rédaction du bureau des protocoles du Foreign Office.

Il est exact que l'Angleterre appuie les Etats-Unis dans leur tentative de médiation entre la Chine et le Japon et qu'elle agisse de concert avec cette puissance. Le gouvernement des Etats-Unis agit entièrement comme il lui convient, indépendamment des puissances européennes.

Le siège de Port-Arthur

Tien-Tsin, 23 novembre.

D'après des nouvelles venues de Port-Arthur on annonce que les Japonais ont attaqué cette place à quatre reprises différentes. La première fois, ils réussirent à enlever les avant-postes chinois, mais les trois autres attaques furent repoussées.

Le feu continue très vil à Port-Arthur. Depuis le 20 à midi les Japonais effectuent des débarquements de nouvelles troupes. Un navire anglais a été averti par les Japonais qu'il devait se mettre hors de portée en vue du bombardement qui devait commencer le 21.

L'AFFAIRE ROMANI

Nice, 23 novembre.

La nouvelle de la condamnation du capitaine Romani a produit ici une vive émotion dans la population et dans l'armée, surtout parmi les soldats. La troupe a été consignée dès 4 heures pour éviter des conflits avec les Italiens résidant dans notre ville.

Paris, 23 novembre.

D'après une dépêche de Rome, publiée par l'Autorité, la condamnation du capitaine Romani devrait être considérée comme une manœuvre politique du gouvernement italien, lequel avait l'intention de négocier la grâce de notre compatriote, actuellement détenu en France pour espionnage dument constaté.

INFORMATIONS

Paris, 23 novembre.

A l'Elysée

Le président de la République a reçu, en audience officielle, M. Mirman, ministre du Mexique, qui lui a présenté les lettres d'accréditation, en qualité de ministre plénipotentiaire, à Paris.

Le député-soldat réformé

Le Figaro de ce matin publie la dépêche suivante :

M. Mirman a été, hier matin, réformé pour myopie ; il a subi un examen spécial dans une des salles du Val-de-Grâce et le major qui se servait a constaté sans la moindre difficulté et sans la plus petite hésitation que le député-soldat avait les yeux trop faibles pour le service militaire.

M. Mirman a, suivant les termes consacrés une myopie compliquée d'astigmatisme.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que, contrairement à l'assertion de notre confrère, M. Mirman n'a pu encore être réformé. M. Dujardin-Beaumez ne l'aurait pas encore examiné.

LE BRIGANDAGE EN ITALIE

Rome, 23 novembre.

Hier, à Gaibanchia, près de Ferrare, quelques malfaiteurs ont assailli le bureau de tabac tenu par un sieur Poggi.

Celui-ci s'est défendu en tirant, avec son coltinet, des coups de feu par une fenêtre.

Dans la rue aboutissant au bureau de tabac, d'autres malfaiteurs barraient le passage, menaçant quoique voulait intervenir.

Le sacristain de l'église de Gaibanchia senna le tocsin pour appeler à l'aide.

Voyant arriver les gendarmes et jugeant la résistance impossible, les brigands prirent la fuite.

La lutte a duré près d'une heure. L'un des agresseurs a succombé. Un sous-officier de gendarmerie a été blessé.

A L'ÉTRANGER

LE CABINET PRUSSIEN

Berlin, 23 novembre. — A la surprise générale, l'empereur a refusé la démission que lui offrait M. de Boetticher, ministre de l'intérieur du cabinet prussien.

de la société « la Coopérative de la ville de Lyon pour les vidanges »...

Sur la déclaration de MM. Augagneur et Brizon, que M. Vally n'avait pas voulu...

Le sérum anti-diphthérique. La direction de l'Institut Pasteur, à Paris, va prêter son concours à la création et à l'organisation...

A nos lecteurs. Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections...

Le Gaiacol Degoulet est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des bronchites et du froid...

CH'S DYSSLI. N° CHIRURGIEN-DENTISTE. Diplômé de l'École dentaire de Paris. 37, Cours de la Liberté, 37 LYON.

COMMUNICATIONS DIVERSES. Comité central des Républicains redécouverts de 4<sup>e</sup> arrondissement.

CONSEIL MUNICIPAL. Séance du 23 novembre 1894. PRÉSIDENCE DE M. CHEVILLARD, ADJOINT.

L'ACCIDENT DE CHOUILLANS. M. Bourdin interpelle pour savoir si la voirie, par conséquent la ville, a des responsabilités dans l'accident survenu chemin de Chouillans.

LES HOSPITALISÉS. M. Affre demande dans quelles conditions sont traités les hospitalisés d'Albigny, du Peron et autres hospices.

QUESTIONS DIVERSES. M. Chavent se plaint de l'insuffisance de l'éclairage de la rue des Feuillants, qui pourrait être la cause d'accidents.

SOIES ET SOIERIES. La semaine qui se termine aura vu s'accroître encore la faiblesse des cours sur les matières premières employées par la filature.

Chronique Théâtrale. « El Dorado » La Vengeance d'Yvette. « Grand roi » Cesse de vaincre, ou je cesse de te le dire. C'est à se demander jusques...

à quand durera la vogue formidable, extraordinaire, énoûte de la revue Ah! la Gu... la Gu... et par suite de l'El Dorado.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Le marché de l'étoffe a également un peu faibli cette semaine et un certain tassement s'est produit sur l'ensemble des affaires.

Non sans ajouter que cette condamnation a fait l'objet de nombreuses conversations dans les couloirs de la Chambre...

Le contrat de mariage de l'empereur Nicolas II et de la princesse Alix a été dressé aujourd'hui.

Le contrat stipule des avantages considérables en faveur de la future impératrice, en cas de mort du czar.

Les tremblements de terre en Italie. Rome, 23 novembre. De nouvelles secousses ont été ressenties à Milazzo.

Un prisonnier de 1870. Dijon, 23 novembre. Le soldat Louis Durand, qui était prisonnier de guerre depuis 1870, vient de rentrer à Dijon.

Le nouveau fusil Italien. Rome, 23 novembre. A la suite d'une entente entre les ministres de la guerre et de la marine...

LES ABUS DES HUISSIERS. Paris, 23 novembre. Le ministre du commerce a résolu de transmettre à son collègue de la justice, avec avis de donner suite...

L'AFFAIRE DE CHANTAGE. Paris, 23 novembre. Ce soir, on dément formellement à la préfecture de police le bruit qui a couru de l'arrestation de trois personnalités du monde de la presse.

LE VOTE DES CRÉDITS. Paris, 23 novembre. Du Rappel de demain : Il reste encore quatre orateurs inscrits pour la discussion générale des crédits pour Madagascar.

Le Bulletin Financier de Lyon. Lyon, 23 novembre 1894. On a fait aujourd'hui plus de bruit que de besogne. Les affaires ayant été relativement aux extrêmes.

Le Bulletin Financier de Paris. Paris, 23 novembre. Une certaine reprise s'est produite après les premiers cours. Mais les transactions sont encore très restreintes.

Le Bulletin Financier de Paris. Paris, 23 novembre. L'Italien finit à 84,25. Légère faiblesse sur le Russe-Orient à 64,00.

Le Bulletin Financier de Paris. Paris, 23 novembre. Une certaine reprise s'est produite après les premiers cours. Mais les transactions sont encore très restreintes.

Le Bulletin Financier de Paris. Paris, 23 novembre. L'Italien finit à 84,25. Légère faiblesse sur le Russe-Orient à 64,00.

Le Bulletin Financier de Paris. Paris, 23 novembre. Une certaine reprise s'est produite après les premiers cours. Mais les transactions sont encore très restreintes.

Le Bulletin Financier de Paris. Paris, 23 novembre. L'Italien finit à 84,25. Légère faiblesse sur le Russe-Orient à 64,00.

La séance a été des plus intéressantes et les cavaliers Panneau se sont surpassés. Demain soir, le dernier dimanche des représentations de la troupe du major Gordon-Billie.

El Dorado. — Ce soir, seconde représentation de la Vengeance d'Yvette, pantomime en 1 acte de F. Verdellet et E. Arnaud.

CHATEL-GUYON. Constipation, Obésité, etc. SPECTACLES ET CONCERTS. GRAND-THEATRE. — Aujourd'hui, samedi, 24 novembre, Faust, opéra en 5 actes et 6 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et J. Barbier, musique de Charles Gounod.

THEATRE DES CELESTINS. — Aujourd'hui samedi, 24 novembre, 5<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, la Mégère apprivoisée, comédie en 4 actes, d'après Shakespeare, par Paul Delair.

USUQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 3 heures à 4 heures, Place Bellecour, concert par le 32<sup>e</sup> régiment de ligne, de 3<sup>e</sup> classe, sous le commandement de M. Deloy.

Naissances. Premier arrondissement. — Néant. Deuxième arrondissement. — Marie Rouf, 3, cours Charlemagne, 20.

DÉCES ET FUNÉRAILLES. Premier arrondissement. — Edouard Devors, horloger, 56 ans, route Sainte-Catherine, 7, f. 1 h.

EXCELLENTS VINS. 12 degrés, détaillés par 15 litres 15 fr. Un cahillon 0,60 c. timb. poste.

MAL ET RAGE DE DENTS. Guérison instantanée, infallible, radicale par les Gouttes Bénédiclines du R. P. Gérôme, chez tous les Marchands et Coiffeurs.

55 ANNÉES DE SUCCÈS. Grand Prix, Exposition univ. Lyon 1894. 2 Médailles d'or, Expos. univ. Anvers 1894.

ALCOOL de MENTHE de RICOLÈS. Seul véritable Alcool de Menthe. Souverain contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements.

Le Rédacteur-Gérant : J. DESMOURS. Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Vallières.

Le Rédacteur-Gérant : J. DESMOURS. Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Vallières.

Le Rédacteur-Gérant : J. DESMOURS. Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Vallières.

Le Rédacteur-Gérant : J. DESMOURS. Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Vallières.

Le Rédacteur-Gérant : J. DESMOURS. Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Vallières.

ment l'Italien à 84,05. Une fois de plus, la Bourse met de côté toutes les considérations de politique et finit par condamnation dont vient d'être victime le capitaine Romani passe inaperçue. Turc, 25,55.

Un seul cours sur le Crédit Lyonnais 770. La Prime d'un fin prochain vaut 45 francs d'achat. L'achat de l'obligation de 1894, 100 francs.

Autrichiens 297,50. Lombards 238,13 1/2. Notre place s'obstine à tenir les mêmes espérances plus faibles qu'à Paris. On a coté jusqu'à 128,12 1/2 le Nord-Espagne, avec des affaires suivies en prime dont 5 au 15 décembre à 133,12 1/2. Le Saragosse est beaucoup moins traité et n'enregistre qu'un cours à 175,37 1/2.

Rich de saillant au comptant des obligations. On demande les Brins sans en trouver. Assez affaiblies au début, les obligations espagnoles se sont un peu raffermies en clôture.

Le marché en banque continue à donner le spectacle de l'incendement la plus extrême. C'est lui, le roi de la Bourse, sur lequel se jouent différents jeux de commerce plus de Bourses : l'ancienne passe de 1550 à 1710, la nouvelle de 1750 à 1550. Il ne manquera plus, pour que la fête soit complète, qu'on les cotât à terme.

LA BOURSE DE LYON du 23 novembre 1894. FONDS D'ÉTAT à terme. Derniers cours. Valeurs au comptant. Derniers cours.

LA BOURSE DE PARIS du 23 novembre 1894. Valeurs à terme. Derniers cours. Valeurs au comptant. Derniers cours.

APRÈS BOURSE. 3 0/0 Français... 101 95. Banque Ottomane... 608 43. 3 1/2 Français... 107 37. Rio Tinto... 381 25.

BULLETIN FINANCIER DE PARIS. Paris, 23 novembre. Une certaine reprise s'est produite après les premiers cours. Mais les transactions sont encore très restreintes.

NEW-YORK. Argent en barre (once)... 63 cents 1/4. CHANGES ORIENTAUX. En sterling.

CONDITION DES SOIES. LYON, le 23 novembre 1894. Nombre. Soies. France. Espagne. Italie. Suisse. Brousse. Bengale. Canton. Japon. Tussah. Poids.

GOURRIER DES THEATRES. Représentation de bienfaisance des Pauvres-Midi. Le soir s'est tenu un très intéressant concert pour les Pauvres-Midi.

FIN DU SERVICE DE NUIT. BULLETIN FINANCIER DE LYON. Lyon, 23 novembre 1894. On a fait aujourd'hui plus de bruit que de besogne.

Le Bulletin Financier de Paris. Paris, 23 novembre. Une certaine reprise s'est produite après les premiers cours. Mais les transactions sont encore très restreintes.

Le Bulletin Financier de Paris. Paris, 23 novembre. L'Italien finit à 84,25. Légère faiblesse sur le Russe-Orient à 64,00.

Le Bulletin Financier de Paris. Paris, 23 novembre. Une certaine reprise s'est produite après les premiers cours. Mais les transactions sont encore très restreintes.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 24 Novembre 1894

GONES DE LYON

Grand Roman inédit PAR VICTOR CHAUVET

Eh! bien, voyons, parle, ouvre-moi tout ton cœur. Est-ce que je ne suis pas la meilleure amie 2... Est-ce que je ne suis pas la pour te consoler si tu souffres 2...

Puis, comme pour toute réponse, je venais de l'attirer contre moi et de lui mettre un baiser au front, elle s'empressa de reprendre, de plus en plus pressante :

— Voyons, encore une fois, parle-moi sincèrement, parle-moi franchement... Quelle est la cause de cette tristesse que tu ne peux parvenir à me cacher 2... Quelle est la raison de ce chagrin qui te mine 2...

Ce ne sont pas tes affaires qui doivent l'inquiéter, car l'avenir s'annonce chaque jour pour toi de plus en plus heureux, de plus en plus brillant ?

Et puis, je te connais assez pour savoir aussi que ce ne sont pas des rêves d'ambition qui te rendraient si morose, si mélancolique et si sombre...

Alors qu'est-ce donc 2... Est-ce que tu aimerais 2... Est-ce que tu aurais rencontré une jeune fille dont tu te serais éperdument épris 2...

Mais, dans ce cas-là, pourquoi cet amour t'attristerait-il ainsi ?

Est-ce que celle à qui tu penses, est-ce que celle à qui ton cœur s'est donné ne t'aime pas 2... Est-ce qu'elle ne te trouverait pas un assez beau et un assez riche parti pour elle 2... Est-ce que, par hasard, tu aurais eu le malheur de tomber sur une jeune fille que sa fortune et sa situation éloigneraient de toi 2...

Et tout en prononçant ces dernières paroles ma mère était devenue si pâle que de plus en plus je compris que je devais me taire.

— Oh! oui, cela, ajouta-telle vivement en cherchant à lire dans mes yeux, un amour comme celui-là, un amour qui ne pourrait te laisser que des amertumes et des regrets serait un grand malheur pour toi... un grand malheur pour nous...

Mais non, ce n'est pas cela, n'est-ce pas 2... Mais non, tu n'est pas assez fou pour avoir fait un rêve irréalisable 2... Voyons, pourquoi ne parles-tu pas 2...

Et je dus mentir encore! ajouta plus vivement, plus nerveusement Marius. Et pour essayer de la rassurer je dus inventer je ne sais quelle prétexte auquel, pour ne pas insister d'avantage, elle me semblait de croire.

Et c'est ainsi que cet amour dont tu as surpris le secret... que cet amour que j'ai pour Gilberte devient quelquefois pour moi non seulement un sujet de chagrin, non seulement un sujet de tristesse, mais encore un sujet de remords...

Mais depuis un moment l'ami de Marius avait dressé l'oreille, et l'air tout surpris, regardait du côté du petit sentier qui longeait le « château » des Gones.

Puis, tout à coup : — Oui, oui, fit-il, je ne crois pas me tromper, quelqu'un rôde par là.

— Par là ?

— Oui, dans le chemin ? — Et qui veux-tu qu'il soit ? fit le jeune architecte en souriant. Un passant, sans doute... — Non, non, ce n'est pas un passant... — Ou bien un des nôtres... un de nos amis qui vient nous rejoindre... — Ce n'est pas non plus un de nos amis... Attends donc!... Je veux voir d'un peu plus près ce particulier-là...

Et l'ami de Marius se levant très vivement, fit quelques pas du côté du petit chemin.

Mais, brusquement, il s'arrêta, tout saisi : Ah! bah! murmura-t-il. Le comte!... le comte de Féchel!...

Puis, revenant vivement vers Marius : — Eh bien, mon cher, lui cria-t-il gaiement, ton affaire se corse.

— Quelle affaire ? — Eh! l'affaire de ce matin... l'affaire de tout à l'heure, parbleu!... Voilà le comte qui te cherche!...

— M. de Féchel ! — Oui, M. de Féchel... oui, le père de Gilberte... Et je n'ai pas besoin de te dire, n'est-ce pas, qui l'amène ici ?... Prépare-toi donc à recevoir ses remerciements...

Et, sur ces derniers mots, l'ami de Marius de nouveau disparut.

Quelques secondes après il arrivait devant la petite porte qui donnait sur le chemin.

Précisément, M. de Féchel, un peu hésitant, venait de l'en ouvrir.

Puis, tout en jetant encore un regard autour de lui : — Pardon! fit-il. Je me trompe peut-être... Mais ne serais-ce pas ici ce que l'on appelle le « château » ?

— L'autre s'inclina.

— Le château des Gones? dit-il. — C'est cela. — C'est bien ici... Donnez-vous la peine d'entrer.

Et après avoir fait quelques pas, le comte de Féchel reprit : — Je suis le comte de Féchel... Tout à l'heure, mademoiselle Gilberte, ma fille, qui montait un cheval très ombrageux, allait infailliblement périr, si l'un de vos amis... si l'un des jeunes gens qui se trouvaient ici n'avait volé à son secours...

— Je connais cette histoire-là, monsieur. — Or, c'est à cet ami... c'est à ce jeune homme que j'aurais le plus vif désir de parler.

— Il s'agit de Marius Desrieux... Si vous voulez me suivre, monsieur, je vais vous conduire vers lui...

Et quelques secondes après, le jeune architecte, plus ému qu'il n'aurait voulu le paraître, se se trouvait en face de l'ancien magistrat.

Pendant un instant, celui-ci regarda attentivement le jeune homme, et il n'était pas difficile de s'apercevoir qu'il éprouvait comme une sorte de surprise, comme une sorte d'étonnement, en constatant que c'était ce garçon d'allures si distinguées et qui paraissait si délicat et si frêle, qui, une heure ou deux auparavant avait montré tant de sang-froid, de force et de courage.

Enfin s'inclinant : — C'est à M. Marius Desrieux que j'ai l'honneur de parler, dit l'ancien magistrat.

— Oui, monsieur. — Mais, je suis le comte de Féchel, et je viens, monsieur, vous prier de m'excuser... Tout à l'heure, le trouble et l'émotion que j'ai éprouvés en apprenant le sensible danger que ma fille venait de courir, je n'ai pas laissé toute ma liberté d'esprit.

J'étais fou de chagrin, fou de douleur, et de désespoir.

Aussi me suis-je aperçu que j'avais commis la faute très grave, la faute impardonnable de ne pas remercier aussi vivement, aussi chaleureusement qu'il méritait de l'être, l'homme qui avait conservé celle de mon enfant.

Encore une fois, monsieur, je vous prie donc d'agréer mes excuses et d'être convaincu que je vous garderai au fond de mon cœur une éternelle reconnaissance.

Et le comte, en achevant ces mots, venait de tendre la main à Marius.

Quant à celui-ci, peut-être ne s'était-il jamais senti plus ému et plus troublé.

Ah! certes, ce n'était pas le titre de l'ancien magistrat, et ce n'était pas non plus sa fortune qui intimidait le jeune homme. Mais ce qui le rendait un peu gauche, mais ce qui lui causait un trouble si profond, c'est qu'il se disait que l'homme qu'il avait en face de lui, que l'homme qui venait de lui parler ainsi, était le père de celle qu'il aimait, le père de Gilberte!...

Et sa main toujours dans la main du comte, Marius essaya d'atténuer l'acte courageux dont on venait le remercier.

Le hasard l'avait placé sur le chemin de M. de Féchel, au moment où le cheval de celui-ci, soudain effrayé, s'était bêtement emporté, bêtement emballé.

Il avait été assez heureux pour pouvoir l'arrêter, mais il n'y avait vraiment pas dans cette action-là autant de courage et d'héroïsme que le comte semblait le croire.

Et Marius ajouta :

EMPLOIS Officier d'administration en retraite demande emploi de caissier-comptable. Prétentions modestes. S'adresser au bureau du journal.

Jeune fille de famille honorable, diplômée en comptabilité, demande emploi aux écritures. Excellentes références, bonne tenue. S'adresser au bureau du journal.

FONDS ou Immeubles à vendre A vendre ligne de Lyon à Trévoux, propriété de rapport et d'agrément, clos de murs, vue magnifique, belles plantations, dépendances, eau abondante. Prix demandé : 40,000 fr. S'adresser au bureau du journal, sous le n° 1013.

ASSOCIATIONS Commandites, Prêts On demande un commanditaire ou employé intéressé avec apport de 10 à 15,000 fr., pour l'extension d'une industrie en pleine prospérité. S'adr. au bureau du journal, n° 2007.

LOCATIONS A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet confortable, vue magnifique. S'adresser bureau du journal, n° 1008.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC plaques émaillées et gravées pour portes et enseignes, articles et jouets nouveaux. SAMUEL FORT, à Privas. Prix courants franco sur demande, catal., conditions aux agents et jolie surprise contre 0.65.

LOTS DE TERRAINS clos et complantés, de 300 à 25,000 mètres A VENDRE PETITES PROPRIÉTÉS De 4,600 à 8,000 r. avec jardins S'adresser ou écrire C. Barbier, régisseur, 52, cours Richard-Villon, Lyon-Montchat.

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR Des cheveux et de leur couleur ROYAL SAVIOUX Seul recolorant ne poissant pas CHEZ TOUS LES COIFFEURS

DIPLOME D'HONNEUR - MEDAILLE D'OR - NEUILLY 1894 Paris 1894 - BORS CONCOURS - Paris 1894 CAFÉ CRÉOLE PUR MARTINIQUE LEVANTIN 2 Agence Générale p. les départements LYON, Le Havre, etc. 31, RUE DUBOIS, LYON Dégustation permanente

Royal Windsor LE CELEBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX Avez-vous des Cheveux gris? Avez-vous des Pellicules? Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? Employez le ROYAL WINDSOR qui rend vos Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médicamenteux. Résultats immédiats. Vente toujours croissante. - Boîtes sur les Bâches les mots ROYAL WINDSOR. - Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. Entrepôt : 22, rue de l'Échiquier, PARIS Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE Se conserve indéfiniment et sous tous les climats Franco par poste. - Se trouve partout Vente en gros : JACQUET, 1, rue Vanbecour, LYON

MALADIES SECRÈTES Vices du sang, Maladies de la peau, de la vessie, Écoulements anciens et récents (hommes et dames) guéris rapidement par Les remèdes de D. COURNIER 25 ans de succès Dépôt à Lyon : Pharmacie, rue Childébert, 17

VERRERIES RÉUNIES De la Loire et du Rhône RIVE-DE-GIER BOUTEILLES EN TOUS GENRES Bonbonnes et dames-Jeanne

LE QUINA BRUNO A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'estime auprès des gourmets. Tel est bien dans le domaine de la boisson hygiénique, le cas du QUINA BRUNO, qui nous paraît l'avoir entièrement résolue, à la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin : « Avoir de l'appétit ! » Il y a pourtant, reconnaissons-le tout d'abord, quina et quina, comme il y a fagot et fagot. Le QUINA BRUNO nous paraît présenter certaines particularités qui lui ont créé cette réputation hors de pair qui, partout, le fait mettre à la place d'honneur. D'une limpidité de cristal, d'une transparence parfaite, émettant en ses reflets dorés, le QUINA BRUNO charme merveilleusement le regard avant de plaire au palais. Ne se trouvant jamais, ce qui est un fait assez habituel aux produits que l'on vend ordinairement, comme de l'élegante monnaie, l'appétit nécessaire, l'introduit obligé, le prophète préparant les voies du divin apéritif, le digère par excellence. Ses qualités antifebriles éminemment toniques l'ont fait placer par MM. les docteurs hygiénistes, au-dessus des reconstituants les plus célèbres. Classé au premier rang de la consommation alimentaire, il devient l'indispensable réparateur de chaque heure de notre existence, dans cette fin de siècle de névroses et d'anémie où chacun de nous brûle la vie à toute vapeur. Le préparateur du QUINA BRUNO, M. Bruno Tavernier, avait, en sa qualité de pharmacien, mieux que personne le droit d'arriver à l'irréprochable dans la fabrication du quina. Aussi peut-on hautement affirmer que sa nouvelle création n'est plus à compter les succès ni les faveurs qui ont accueilli son apparition. Sa limpidité constante, la finesse de son arôme et sa ravissante couleur ambrée en font le QUINA le plus délicieux, le plus flatteur. Il a sa place marquée dans toutes les familles, sur toutes les tables. Fabrique : 36, quai Fulchiron, Lyon Prix : 3 fr. 50 le litre. - 12 litres : 30 fr. Envoi franco à partir de 2 litres

EN vente partout : Bars, Cafés, Comptoirs, Epicerie fines DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE Service postal français à grande vitesse LE HAVRE directement sans escale - NEW-YORK tous les samedis Par les Paquebots-Poste, porteurs des Malls de France et des Etats-Unis LA BOURGOGNE, capitaine Leboeuf, samedi 24 novembre. - LA CHAMPAGNE, capitaine Delonde, samedi 1er décembre. - LA NORMANDIE, capitaine Poirot, samedi 8 décembre. - LA BRETAGNE, capitaine Rupé, samedi 15 décembre. S'adresser à Lyon, 7, place des Terreaux

EN VENTE partout 10 centimes le numéro DEUXIÈME ANNÉE LE MONDE LYONNAIS Journal hebdomadaire, artistique, sportif et mondain illustré

ANNONCES DÉMOCRATIQUES Avis divers à 0.15 la ligne Offres et demandes d'emplois. - Objets à acheter ou à vendre. - Objets perdus et trouvés. - Echanges d'objets mobiliers, demandes et offres. - Locaux demandés ou à louer. - Avis pour dettes. - Avis de cessation de commerce et autres avis de tous genres. S'adresser place des Terreaux, 7, à l'entresol

AGENCE GÉNÉRALE D'IMPORTATION 22 Année - COMMISSION - EXPORTATION - 22 Année Gachets Azyms universels de l'Usine CHAPIREAU E. GUYOT Droguiste-herboriste de 1re classe, diplômé par l'Ecole supérieure de pharmacie, en date du 11 juillet 1872 4, rue Masson, Lilas (Seine), précédemment 6, rue Compans, Paris

Bandage sans ressorts, système nouveau perfectionné Pour le maintien garanti de toutes les hernies réductibles, quels qu'en soient le volume et l'ancienneté, sans aucune gêne, et pouvant être conservé sur soi nuit et jour, les deux seuls moyens pratiques et admissibles pour la guérison dans les cas possibles. Ces bandages perfectionnés, et d'une solidité incontestable, ne doivent pas être comparés à ceux présentés comme étant les mêmes, n'ayant en réalité pour toute ressemblance que le nom.

CEINTURES HYPOGASTRIQUES SANS RESSORTS Pour le déplacement de l'utérus ou matrice SOULAGEMENT RÉEL ET IMMÉDIAT Bas pour varices sur mesures, Ceintures, Ventrières ombilicales, Injecteurs, etc. Tout appareil reconnu laissant à désirer est changé ou modifié sans aucune rétribution

Envoi franco en province à partir de 25 francs, contre mandat-poste à l'ordre de M. GUYOT N.-B. - Aucun courtier de la maison n'a le droit d'encaisser des factures

TISANE VÉGÉTALE CONTRE LA CONSTIPATION ET LES EMBARRAS GASTRIQUES PRIX : 2 fr. 50 le flacon ; 4 fr. 25 le demi-flacon

Pharmacie J. ROUSSET LYON 10, Grande Rue de la Croix-Rousse

SUPRÊME APÉRITIF DIGESTIF CHABLY au QUINA jeune tiré & VINS FRANÇAIS VENTE EN GROS : C. DESPLAÇE, LYON

La PRÉCIEUSE Reine des Cafetières Arôme concentré Limpidité parfaite ÉCONOMIE ÉNERGIE Grand Modèle pour établissements

DEBBOURS, PARRY & Co Commissionnaires 38 Cornhill, Londres La maison exécute les commandes avec la plus grande célérité. Échantillons sur demande.

LECONS DE COMPTABILITÉ De 8 à 10 heures du soir M. OLLIVIER 5, Rue de la République, 5 LYON

MOTEURS A GAZ Machines à Vapeur Constructions mécaniques A. FARRA & Co 28, Chemin des Pins

APPAREILS DE CHAUFFAGE Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence M. C. BALOUZET 13, Quai des Célestins, 13 LYON

Maison de Convalescence Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés Appartements à louer meublés ou non 10, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin. OCCASION RARE Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles. S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

ON TROUVE LE NOUVEAU LYON Dans tous les kiosques

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 24 Novembre 1894

L'Ébéniste de la rue du Bonf

PAR PIERRE DELCOURT

Robert raconta tout ce qui s'était passé, depuis qu'il avait touché la terre de France, la réception de la lettre de Mazeray, ses tentatives pour pénétrer dans l'hôtel, sa rencontre avec le blessé, son arrestation...

— Ainsi, vous prétendez n'avoir rien pris à la victime ? — Rien, je cherchais, sur sa demande, ses clefs. Je ne les ai pas trouvées. — Que sont-elles devenues ? — Je l'ignore. — Et l'argent saisi surtout ? — Je vous l'ai dit, C'est Mazeray qui me l'avait envoyé.

Et cette lettre ? — Elle se trouve mêlée aux papiers saisis sur moi, après mon arrestation. Le juge feuilleta le dossier déposé sur son bureau et trouva bientôt cette lettre.

— En effet, dit-il, après en avoir pris connaissance, ceci constitue un des éléments les plus importants en faveur de votre défense, car enfin, si l'on vous a surpris auprès du cadavre de M. de Mazeray, on ne vous a point vu l'assassiner non plus qu'on n'a trouvé d'arme en votre possession.

— Ah! Monsieur le juge, que je vous remercie de me parler ainsi !... Je vous jure que je vous ai dit la vérité. — Mais, si vous n'êtes l'assassin, qui donc ?... L'huissier, pénétrant dans le cabinet du juge, à cet instant, interrompit le magistrat, pour lui remettre une lettre.

M. de Saint-Aignan en déchira l'enveloppe, parcourut la missive, eut un sourire et donna l'ordre au garde d'emmener Robert dans le couloir, y attendre qu'il le rappela.

Il invita ensuite l'huissier à introduire le signataire de la lettre, lequel n'était autre que Jolimetz.

— Que m'apprenez-vous ! Monsieur Jolimetz, vous connaissez l'inculpé ? — Oui, monsieur le juge, je le connais comme le plus brave, le plus honnête et le plus malheureux des hommes, et je puis vous affirmer sur mon honneur, qu'il est innocent!...

— En effet, vous me dites dans votre lettre que ce ne peut être lui le coupable... Mais, comment avez-vous appris ?... N'êtes-vous pas à la retraite, et... — Je suis toujours un peu au courant de ce qui se passe... Cependant en cette affaire, j'ignore le crime de la rue de Vézelay... J'étais, par hasard, au Palais, où je me suis croisé avec M. de Montfort, emmené par un garde.

— Je n'ai rencontré M. de Montfort à Marseille, avant hier ; j'étais de mon côté à la voir en cette situation, aujourd'hui. Ma curiosité éveillée par cette circonstance, je ne m'a pas été long de la satisfaire, et j'ai tout appris l'accusation pesant sur M. de Montfort.

— Or, je connais ce dernier même qu'il ne peut le supposer, car je sais les liens qui l'attachaient à M. de Mazeray ; ils étaient de telle nature que M. de Montfort n'aurait pas plus eu la

pensée de tuer le marquis que de commettre un parricide... Je sais, enfin, d'autres choses... Mais, si vous voulez me le permettre, je vais vous les apprendre... Vous n'aurez plus de doutes ensuite sur l'innocence de M. de Montfort...

— Il est fort heureux pour ce dernier que l'affaire, pour laquelle j'allais à Marseille, n'ait point eu de suites et m'ait ainsi permis de revenir à Paris, en même temps que l'inculpé.

Et sur l'invitation du juge d'instruction, Jolimetz raconta, dans leurs grandes lignes, les faits touchant l'existence de M. de Mazeray, sa position de fortune, son entière confiance pour Gaston, l'histoire de son fils Georges, de l'abandon de sa fortune au marquis, des amours d'Alice et de La Verrière ; bref, il fit un résumé assez exact, bien que superficiel, des événements que nous connaissons.

Le juge resta pensif, quelques instants. — Oui, dit-il, enfin, ce Robert ne peut être accusé de cet assassinat... Mais, qui ?... — Qui ?... Ah !... je ne sais... ou plutôt je n'ose le dire... — La Verrière!...

— Je ne dis rien... Mais nous saurons... plus tard... Ce maître coquin m'a déjà filé dans les mains, autrefois, pour quelques menues friponneries... j'espère bien le repincer, à l'occasion de choses plus sérieuses... et, cette fois, le gibier vaudrait la peine d'être chassé.

A cet instant, la porte s'ouvrit à nouveau. C'était l'huissier qui apportait une carte. — Ah ! s'écria M. de Saint-Aignan, nous allons peut-être enfin avoir la clef du mystère. Faites entrer.

L'huissier sortit. Le juge montra alors à Jolimetz la carte, laquelle n'était autre que celle de Georges de Mazeray, portant, en inscription écrite au crayon : « Pour des révélations sur le crime commis sur mon père ».

A cet instant Georges entra dans le cabinet. — Vous avez, Monsieur, des renseignements à me fournir au sujet de la mort de votre père ? demanda le juge après avoir répondu au salut du jeune homme.

Georges hésita. — Il était accouru avec le dessein de tout raconter. Puisque son père était mort il n'avait plus rien à ménager.

Et maintenant, ses scrupules le reprénaient. L'honneur du mort devait lui être aussi sacré que celui du vivant.

Son parti fut vite pris ; dire tout ce qui pouvait intéresser la justice, en cachant ses impressions personnelles qu'elle ne devait pas connaître.

Il raconta donc que, voulant sortir sans être vu de l'hôtel de son père, il avait, en traversant les jardins, aperçu un homme qui s'enfuyait. Il l'avait poursuivi sans pouvoir le rejoindre. Mais au pied du mur, que le malfaiteur avait escaladé pour se sauver, il avait trouvé une enveloppe qui lui paraissait une preuve suffisante de son identité.

— Et cette enveloppe, vous me l'apportez ? demanda le magistrat. — La voici. — Robert de Montfort ! s'écria M. de Saint-Aignan avec surprise. Mais alors... Et il se retourna vers Jolimetz. Celui-ci prit l'enveloppe et l'examina à son tour d'un air préoccupé. — Il faudrait savoir quelle est cette écriture, demanda-t-il au bout d'un instant.

— Celle de mon père, M. de Mazeray, répondit Georges.

— Et vous supposez ? — Que ce Montfort, l'assassin, l'a perdue en venant prendre à l'hôtel de sa victime, les papiers ou les valeurs qu'il n'avait pas trouvés sur elle.

— A quelle heure avez-vous rencontré cet homme dans les jardins ? — Vers une heure du matin. — Vous en êtes sûr ? — Absolument sûr. Jolimetz regarda le juge.

— Et Montfort a été arrêté rue de Vézelay, vers onze heures... Ce n'est donc pas lui qui a perdu cette enveloppe. — Mais alors, qui ? — Un complice !... fit Georges. Jolimetz haussa les épaules. — Un ennemi plutôt ! Il y a dans cette affaire un mystère qui serait bien trop long à vous faire connaître... Quant à présent... et le tout d'important à lui dire... à lui révéler... et le tout même où Montfort met le pied à Paris ; Mazeray est assassiné...

ON TROUVE LE NOUVEAU LYON Dans tous les kiosques